STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DES RÉGIONS RESSOURCES

La Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Un maillon essentiel de notre économie

Québec
Ministère des Finances
Ministère des Régions

Note aux lecteurs

Le présent fascicule découle de la stratégie de développement économique des régions ressources dévoilée dans le **Discours sur le budget 2001-2002**. Il présente la situation propre de la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et les mesures qui s'appliquent particulièrement à cette région. Le document budgétaire : « La Force des régions : un maillon essentiel de notre économie » est disponible sur le site internet du ministère des Finances www.finances.gouv.qc.ca de même qu'au bureau régional de Communications-Québec, au (418) 369-8080.

La Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
ISBN 2-550-37277-8
Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec, 2001
Date de parution : avril 2001

PRÉSENTATION

Par **la vice-première ministre, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, ministre des Finances et ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie**

Et **le ministre d'État aux Régions, ministre des Régions, ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre responsable du Loisir et du Sport**

Malgré les progrès accomplis au cours de la dernière année dans le cadre du Plan de relance, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine subit encore des écarts de chômage importants avec les autres régions du Québec.

Ces écarts ne sont pas nouveaux mais ils demeurent inacceptables en regard des potentiels de développement que recèle la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et que le Plan de relance a permis de mettre en évidence plus que jamais.

En effet, la volonté de changement est palpable, les projets sont nombreux et les idées ne manquent pas. Il convient maintenant de donner un appui encore plus puissant à ce dynamisme avec des moyens accrus et des mesures plus nombreuses.

Le ***Discours sur le budget 2001-2002*** *permet d'apporter ce nouvel élan à la Relance de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Le gouvernement du Québec y présente en effet une ambitieuse stratégie et un ensemble de mesures fiscales et budgétaires adaptées aux besoins et priorités de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.*

Au total, c'est un montant additionnel de 97 millions de dollars que le gouvernement met ainsi à la disposition de la région au cours des trois prochaines années. Ces fonds s'ajoutent à ceux de 64 millions déjà alloués à la Relance depuis novembre 1999, ce qui représente un effort financier global de 161 millions de dollars en faveur du développement économique et social de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, de loin le plus important de toutes les régions ressources visées par la nouvelle stratégie.

Jusqu'à présent, les résultats atteints sont probants avec des investissements réalisés ou en voie de l'être de 138,3 millions de dollars et près de 3 800 emplois créés. Ces données justifient amplement de poursuivre la démarche selon les axes qui ont déjà fait leurs preuves.

En premier lieu, le gouvernement entend intensifier ses efforts pour augmenter la valeur ajoutée de ce qui est produit dans la région et accélérer la diversification de l'économie régionale. Pour ce faire, le gouvernement instaure deux mesures majeures : l'impôt zéro pour les PME manufacturières pendant une période de dix ans et un crédit d'impôt remboursable pour les activités de fabrication et de transformation.

Il est important de noter que ces mesures fiscales ont été définies de telle sorte que la région conserve les avantages fiscaux exclusifs mis en place l'automne dernier dans les domaines stratégiques de la mariculture, des biotechnologies marines, de l'énergie éolienne et de la transformation des produits marins.

Le gouvernement apporte également un soutien significatif à la diversification de l'agriculture régionale et à la transformation plus poussée des produits agricoles. Il favorise la deuxième et troisième transformation du bois en région de même que la mise en valeur des potentiels pétroliers, gaziers et miniers. Un des axes prioritaires de développement de la région, le tourisme, reçoit un nouvel appui significatif, notamment par une aide spéciale à l'établissement d'une liaison de type traversier entre Chandler et les Îles-de-la-Madeleine.

Le gouvernement prévoit également investir des sommes importantes dans un Fonds de soutien au développement de créneaux d'excellence et dans diverses mesures liées à l'économie du savoir. Ces mesures concernent la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie québécoise de développement du secteur des sciences, ressources et technologies marines, le domaine de l'énergie éolienne ainsi que celui des sciences et techniques environnementales.

En deuxième lieu, le gouvernement entend soutenir, de manière particulière, le développement durable des ressources forestières. Des mesures seront également mises en œuvre dans les ressources minérales et halieutiques.

Finalement, le gouvernement entend appuyer les PME de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et encourager la création de nouvelles entreprises en facilitant leur financement. Parmi les mesures les plus importantes, le gouvernement renforce la capacité d'action des six centres locaux de développement de la région, poursuit le

programme de soutien aux projets économiques mis en oeuvre l'an dernier et facilite la capitalisation des PME et des coopératives par la création du Fonds Capital régional et coopératif Desjardins. Enfin, le gouvernement met en place pour une cinquième année consécutive le Fonds de création d'emplois municipaux pour la région.

À bien des égards, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine bénéficiera des mesures prévues dans la Stratégie de développement économique des régions ressources. Nous sommes convaincus que l'expérience acquise au cours des derniers mois lui permettra de tirer profit très rapidement des nouveaux outils de développement mis à sa disposition.

PAULINE MAROIS ***GILLES BARIL***

TABLE DES MATIÈRES

Présentation ..... *i*

Introduction *3*

1. L'économie de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine : portrait et problématiques *7*

1.1 Le territoire et la population 7
1.2 L'évolution des conditions du marché du travail 9
1.3 La structure économique de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine : principales problématiques 10

2. La stratégie de développement économique *21*

2.1 Une stratégie en lien avec les priorités de développement de la région 21
2.2 Le Plan de relance de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine 23
2.3 La mise en œuvre régionale de la stratégie 26

3. Des actions en faveur du développement économique de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine *31*

3.1 Des initiatives majeures pour améliorer la diversification économique de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine 31
3.2 Assurer la croissance du secteur des ressources 36
3.3 Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises 39

Conclusion *45*

Annexe 1 – Description des mesures fiscales *51*

Annexe 2 – Tableau synthèse des mesures fiscales et budgétaires *57*

Liste des tableaux *61*

Liste des graphiques *62*

Liste des tableaux en annexe *63*

Introduction

INTRODUCTION

Au cours des prochaines années, la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine est appelée à relever d'importants défis économiques. Ces défis sont d'autant plus importants que, malgré le progrès économique et les rattrapages réalisés depuis quelques décennies, des écarts significatifs de revenu, d'emploi et de chômage y sont toujours observés comparativement aux autres régions.

L'économie de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine s'appuie encore aujourd'hui de manière très importante sur l'extraction et la première transformation des ressources naturelles.

Afin de diversifier davantage sa structure industrielle et d'accroître son rythme de développement et de création d'emplois, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine bénéficiera de mesures spécifiques mises de l'avant dans le cadre de la stratégie de développement économique des régions ressources que le gouvernement du Québec a annoncée à l'occasion du **Discours sur le budget 2001-2002**.

Cette stratégie s'inscrit dans le prolongement du Plan de relance de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine amorcé en novembre 1999. Elle vise non seulement à renforcer les assises actuelles de l'économie de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, mais également à y encourager l'émergence de nouveaux secteurs d'activité et à trouver de nouvelles avenues pour y accroître les innovations, les investissements et les exportations. Par ailleurs, cette stratégie a été élaborée en tenant compte des priorités régionales de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine prévues à l'entente cadre.

Le présent fascicule comprend trois parties :

- La première partie est consacrée à une brève revue de l'évolution de l'économie de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine au cours de la dernière décennie, notamment en ce qui concerne les conditions du marché du travail. Elle décrit également les principales problématiques de l'économie de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.
- La deuxième partie a pour objet de présenter et d'expliquer le cadre d'intervention de la stratégie de développement des régions ressources et décrit brièvement comment ce cadre est en lien avec les priorités économiques régionales.
- La troisième partie présente les mesures fiscales et budgétaires mises de l'avant par le gouvernement du Québec afin d'accélérer le développement économique de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

101-05991/

1 L'économie de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine : portrait et problématiques

1. L'ÉCONOMIE DE LA GASPÉSIE–ÎLES-DE-LA-MADELEINE : PORTRAIT ET PROBLÉMATIQUES

1.1 Le territoire et la population

Sur les dix-sept régions administratives que compte le Québec, la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, avec une superficie de 20 621 km^2, se classe au neuvième rang. La région s'est surtout développée grâce à la pêche côtière et hauturière et à la mise en valeur de la forêt et à l'extraction du sous-sol.

En 2000, la population totale de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine était estimée à 101 793 habitants, soit 1,4 % de la population du Québec. La région est composée de 58 municipalités, les plus peuplées étant Gaspé (16 071), Ste-Anne-des-Monts (7 097), New Richmond (3 951) et Grande-Rivière (3 846)[1]. Sauf pour Murdochville, la majorité de la population de la Gaspésie se concentre le long des 965 kilomètres de littoral. La région est caractérisée par une multitude de centres de petite taille éloignés les uns des autres.

Depuis 1971, le poids démographique de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine dans l'ensemble du Québec évolue selon une tendance à la baisse, qui s'explique par :

- un solde migratoire interrégional négatif – environ 850 sorties nettes en moyenne par année de 1986 à 1999 – en partie causé par l'exode des jeunes;
- un indice synthétique de fécondité plus faible dans la région – 1,4 enfant par femme en 1998 – que dans l'ensemble du Québec (1,5);
- un faible apport de l'immigration internationale – moins de 0,1 % des immigrants au Québec de 1986 à 1999, soit en moyenne vingt personnes par année.

[1] Estimation de la population des municipalités du Québec au 1er juillet 2000.

CARTE 1

LA GASPÉSIE–ÎLES-DE-LA-MADELEINE ET SES MRC

1.2 L'évolution des conditions du marché du travail

L'année 1997 fut particulièrement difficile pour la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine alors que le taux de chômage a atteint 23,5 %. Il est depuis redescendu progressivement à 20 %, en bonne partie grâce à la création d'emplois dans le secteur des services. Ce niveau demeure cependant encore trop élevé.

GRAPHIQUE 1

TAUX DE CHÔMAGE DE LA GASPÉSIE–ÎLES-DE-LA-MADELEINE
(en pourcentage)

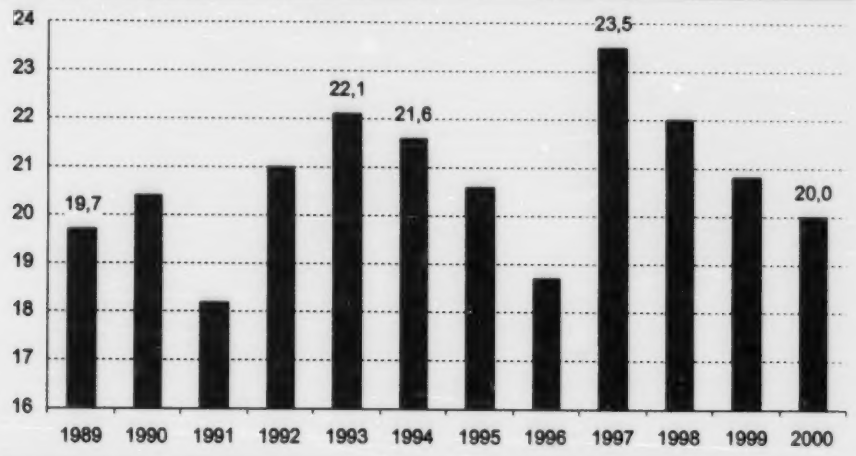

Source : Statistique Canada.

Par ailleurs, les conditions du marché du travail en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine se sont améliorées au cours des dernières années. En effet, le pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans qui détient un emploi a atteint 50 % l'an dernier, en hausse de 6,3 points de pourcentage par rapport au niveau de 1994 (43,7 %).

GRAPHIQUE 2

ÉVOLUTION DU TAUX D'EMPLOI DES 15-64 ANS
(en pourcentage)

Source : Statistique Canada.

1.3 La structure économique de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine : principales problématiques

À l'instar des autres régions ressources, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine est confrontée à une situation économique difficile. Même si elle s'est améliorée légèrement au cours des dernières décennies, elle demeure bien en deçà de celle des autres régions. L'indice des disparités régionales de développement en témoigne éloquemment : la région se classe au tout dernier rang, présentant même un écart substantiel avec les régions qui la précèdent.

GRAPHIQUE 3

INDICE DES DISPARITÉS RÉGIONALES DE DÉVELOPPEMENT
(ensemble du Québec = 100)

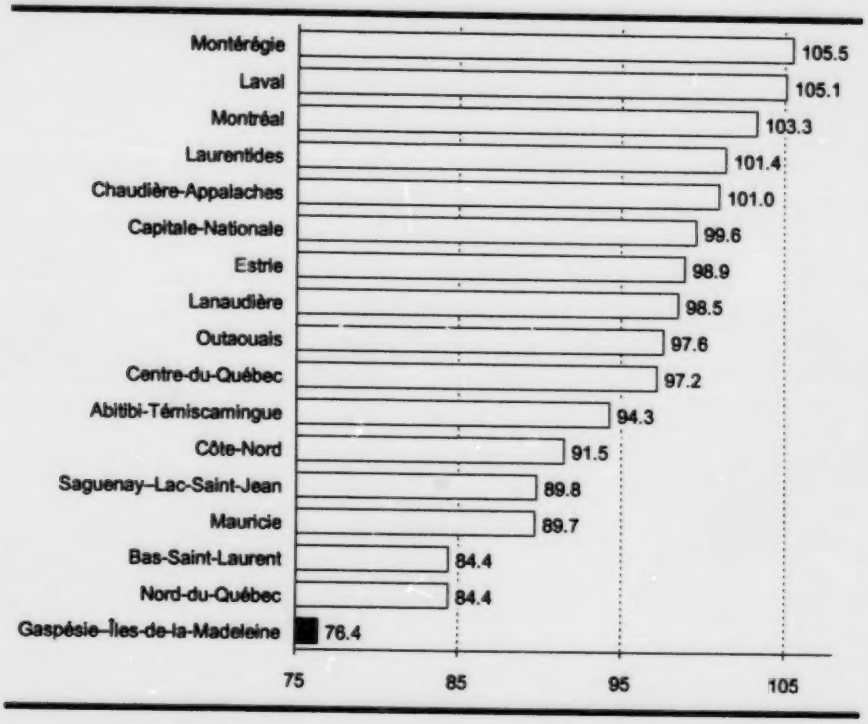

Note : Cet indice représente la moyenne des indices du revenu personnel disponible par habitant et du taux d'emploi des 15-64 ans en 2000. Il a été construit pour pallier l'absence de données régionales de la production intérieure brute et permet d'évaluer le niveau relatif de développement économique de chaque région par rapport à la moyenne québécoise.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Régions.

Ces résultats sont la conséquence d'un certain nombre de problèmes structurels qui affectent l'économie de la région et qui peuvent notamment être regroupés autour de trois thématiques :

- En premier lieu, **la diversification de l'économie** de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine – le secteur manufacturier y est particulièrement peu développé, largement concentré dans le secteur de la transformation du poisson.
- En deuxième lieu, **l'exploitation des ressources**, qui constitue l'activité dominante de la région – celle-ci est confrontée non seulement au contexte mondial difficile affectant les secteurs forestier et minier mais également aux bouleversements affectant les ressources halieutiques. Elle fait également face à la raréfaction des ressources et doit composer avec le caractère saisonnier inhérent à ces activités.

– En troisième lieu, **les outils de développement** – les entreprises qui sont implantées dans la région, ou qui souhaiteraient y investir, ne disposent pas de tous les outils correspondant à leurs besoins, particulièrement en matière de financement, d'accès aux services spécialisés et expertises ou à des structures d'incubation regroupant ces services.

Autre difficulté structurelle de l'économie de la région, la majorité des emplois des secteurs forestier, agricole, de la pêche et du tourisme sont des emplois saisonniers. Le taux de chômage augmente en moyenne d'environ 10 points de pourcentage entre le creux de l'été et le sommet de l'hiver. Un tel contexte affaiblit l'économie et entraîne des coûts sociaux considérables. En plus des emplois directs qui sont perdus durant les fermetures saisonnières, le secteur des services de consommation est également affecté par le ralentissement de l'économie durant ces périodes.

1.3.1 La diversification de l'économie

La première difficulté, commune aux régions ressources, mais qui s'applique avec acuité à la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, provient d'une valorisation insuffisante des produits régionaux et d'une concentration trop grande des activités qui y sont implantées.

Un secteur secondaire sous-représenté

L'analyse de la répartition des emplois dans la région impose un constat : les activités manufacturières y sont très peu développées.

Comme l'illustre le tableau 1, le secteur secondaire représente le maillon faible de la structure économique de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. En 2000, seulement un emploi sur dix se trouvait dans le secteur secondaire, soit 3 500 emplois, un recul important par rapport à 1989, au profit du secteur tertiaire. C'est une proportion inférieure de 50 % à celle des autres régions ressources.

TABLEAU 1

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE ÉCONOMIQUE DE LA GASPÉSIE–ÎLES-DE-LA-MADELEINE
(en pourcentage de l'emploi total)

Secteurs	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine		Régions ressources		Ensemble du Québec	
	1989	2000	1989	2000	1989	2000
Primaire	12,0	9,0	10,1	7,2	3,7	3,0
Secondaire	17,0	10,1	22,7	20,5	25,3	22,4
Tertiaire	70,9	80,9	67,3	72,3	71,0	74,7

Source : Statistique Canada.

La région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine comptait, en 1997, 96 établissements manufacturiers dont 84 PME employant plus de 1 850 employés à la production et expédiant pour près de 260 millions de dollars et 12 grandes entreprises procurant de l'emploi à 1 195 travailleurs.

On relevait notamment 27 PME dans le secteur des aliments et 25 dans le secteur du bois. Les seuls secteurs des aliments (38 %) et du bois (21 %) comptaient pour près de 60 % des expéditions manufacturières de la région.

D'autres secteurs à développer

– ***Le secteur des services : développer les services moteurs***

Malgré l'importance relative du secteur des services dans la région, celui-ci est encore nettement sous-représenté au niveau des services moteurs tels que les services professionnels et administratifs, les services financiers, le secteur de l'information, de la culture et des loisirs ainsi que le commerce de gros. Ces services moteurs ne représentent que 12,7 % de l'emploi de la région contre 22,4 % dans l'ensemble du Québec.

– ***Le secteur touristique : des attraits majeurs à valoriser***

Le tourisme est une activité économique de première importance pour la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Les multiples attraits que sont le sentier international des Appalaches, les plages des Îles-de-la-Madeleine et de Carleton, les panoramas de Percé et Forillon, la faune, les rivières à saumon, les produits de la pêche, le récréo-tourisme, le tourisme d'aventure dans le Parc de la Gaspésie, sans oublier l'hospitalité des Gaspésiens et des Madelinots, constituent un atout considérable pour l'avenir de la région.

Une stratégie de redéploiement du produit touristique pourrait valoriser l'offre de ce secteur.

– ***Le secteur énergétique : de forts potentiels***

Les régions de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent possèdent l'imposant parc éolien Le Nordais qui compte 133 éoliennes à Matane et Cap-Chat. Il est le plus grand parc éolien jamais construit au Canada et l'un des plus importants au monde. Énergie verte, abondante et renouvelable, l'éolienne est une forme d'énergie qui connaît une forte progression dans le monde.

Le gaz naturel apparaît également comme une autre ressource énergétique avec un bon potentiel. L'exploitation de gisements près de Gaspé est d'ailleurs prévue.

1.3.2 L'exploitation et la mise en valeur des ressources

Deuxième problématique commune aux régions ressources, les activités d'exploitation et de mise en valeur des matières premières qui en sont extraites sont confrontées à des difficultés importantes depuis plusieurs années.

Le secteur forestier

S'ajoutant aux difficultés de la conjoncture mondiale qui affectent le secteur des ressources, les régions ressources du Québec sont affectées par les problématiques touchant spécifiquement la mise en valeur de la ressource forestière.

Dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, on estime à 1 120 personnes-année les emplois liés à la mise en valeur de la ressource forestière et aux services forestiers.

L'industrie forestière dépend, à la base, d'une ressource épuisable dont la survie à long terme doit être assurée. Des efforts constants d'aménagements forestiers, de mise en valeur des ressources et de travaux sylvicoles doivent donc être consentis, année après année, pour assurer à l'industrie sa pérennité. À cet égard, il est essentiel de maintenir l'intensité de ces travaux afin de garantir la mise en valeur à terme de la ressource forestière. En fait, le développement de la main-d'œuvre reliée aux travaux sylvicoles constitue un sujet de préoccupation pour toute l'industrie, particulièrement en ce qui concerne la relève.

Le secteur minier

Le secteur minier est lui aussi confronté à une conjoncture délicate. Depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, l'industrie minière mondiale traverse une période difficile, marquée par la chute des prix des métaux. La région de la Gaspésie n'a pas été épargnée par cette situation.

Par ailleurs, il faut préciser que jusqu'en 1999, l'activité minière de la région était axée principalement sur la production de cuivre provenant de la mine Gaspé à Murdochville. Cette mine a toutefois dû cesser ses activités suite à l'épuisement de son gisement en octobre 1999.

Bien que les ressources du sous-sol gaspésien soient en grande partie connues, les travaux d'exploration ne sont pas terminés. Il faut également accélérer la mise au point des techniques modernes

d'extraction, qui permettront de transformer en mines productives les gisements déjà identifiés.

Les activités d'exploration sont essentielles si on veut s'assurer d'une reprise rapide des activités, une fois que l'industrie minière mondiale sera sortie du creux du cycle actuel. La réalité géologique de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine justifie une telle reprise.

Le secteur agricole

Dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, on dénombrait, en 1996, 331 fermes avec des revenus totaux de 17,5 millions de dollars. Seulement 112 exploitations ont rapporté des revenus agricoles bruts supérieurs à 50 000 dollars.

Les MRC de Bonaventure et d'Avignon possèdent des sols agricoles de bonne qualité. La mise en valeur du territoire et la consolidation des acquis permettront d'obtenir un meilleur rendement et favoriseront la viabilité des productions végétales et animales.

Le secteur de la pêche

La Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine est de loin la région maritime la plus importante du Québec en ce qui concerne les débarquements des produits de la pêche avec 76 % de la valeur commerciale totale du Québec en 1998. La pêche commerciale occupe 2 856 pêcheurs commerciaux.

À la suite du déclin de la pêche au poisson de fond dans l'Est du Canada à la fin des années quatre-vingt, la morue a perdu de l'importance dans les débarquements de la région. Cette dernière doit donc se tourner vers d'autres débouchés :

- La mise en valeur d'espèces sous-exploitées telles que le buccin, l'oursin, le maquereau, le hareng, le crabe commun, la mye, le loup marin, s'avèrent d'excellents potentiels de développement.
- Dans le domaine maricole, après des difficultés de départ, l'élevage de la moule se consolide et reprend peu à peu sa part de marché. L'ensemencement du pétoncle connaît des résultats forts intéressants. À l'intérieur des terres, le territoire est riche en potentiel aquifère, ce qui rend possible l'élevage piscicole de l'omble chevalier et de l'omble de fontaine.
- Plusieurs entreprises québécoises et étrangères ont manifesté leur intérêt d'investir dans le secteur des biotechnologies marines. Pour favoriser la croissance de ce secteur, il s'avère maintenant essentiel d'y associer l'expertise d'universités ou de centres de recherche. Les entreprises de la région bénéficient déjà de la présence du

Centre spécialisé des pêches de Grande-Rivière, du Centre collégial de transfert de technologie, du Centre technologique des produits aquatiques, du Centre aquicole marin de Grande-Rivière et de la Station technologique maricole des Îles-de-la-Madeleine.

1.3.3 Les outils de développement

Troisième problématique commune aux régions ressources, les entreprises implantées dans ces régions ne disposent pas de tous les outils adaptés à leurs besoins.

Il est important de rappeler que le développement de l'économie repose de plus en plus sur le dynamisme entrepreneurial des citoyens, c'est-à-dire sur leur capacité de développer de nouveaux projets et de créer de nouvelles entreprises, de nouveaux produits, et donc de nouveaux emplois.

Les promoteurs des projets d'entreprises et les PME des régions ressources devraient avoir accès à des outils de financement mieux adaptés à leur réalité.

Le capital de risque

En Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, le capital de risque investi depuis 1993 s'est chiffré à 73,8 millions de dollars, soit 1,7 % du total investi au Québec, alors que le poids démographique de la région est de l'ordre de 1,4 %. Cela est essentiellement dû toutefois à la performance exceptionnelle connue en 2000, alors que 40,4 millions de dollars y ont été investis. Les efforts doivent se poursuivre pour maintenir, voire augmenter le niveau du capital de risque dans cette région.

La capitalisation des coopératives non financières

Les coopératives jouent un rôle stratégique dans le développement de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Elles sont un élément important du tissu économique de cette région et assurent ainsi une fraction importante des investissements des entreprises. À l'heure actuelle, le quart des coopératives québécoises sont implantées dans les régions ressources. Ces coopératives connaissent actuellement une croissance rapide qui contribue directement à l'enrichissement de l'économie québécoise et en particulier de l'économie de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

En Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, on dénombrait, en 1998, 56 coopératives parmi lesquelles 35 coopératives de consommateurs, 11 coopératives de producteurs et 7 coopératives de travailleurs. Celles-ci avaient un chiffre d'affaires brut de 107,5 millions de dollars et offraient de l'emploi à 1 331 personnes. C'est une hausse importante par rapport à 1994 alors que leur chiffre d'affaires était de 73,6 millions

de dollars et qu'elles comptaient 564 emplois, soit une progression de 23,9 % par année.

Des initiatives doivent donc être prises pour mobiliser des fonds qui pourraient être dédiés en partie au financement des investissements des coopératives, soit pour mieux les capitaliser, soit pour être mis à la disposition des coopératives sous forme de prêts.

Un soutien à l'entrepreneuriat

En général, la présence des grandes entreprises engendre un véritable essaimage d'entreprises de plus petite taille qui gravitent dans des secteurs d'activités complémentaires. Ce phénomène, variable selon les régions, favorise différents niveaux de dynamisme entrepreneurial. À cet égard, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine requiert une attention particulière.

Afin de déployer leur plein potentiel, les entrepreneurs doivent bénéficier d'un réseau d'information et d'expertise approprié, afin de les soutenir tout au long du cycle de croissance de leur entreprise, et cela dès la phase de prédémarrage. Il semble bien qu'un tel réseau ne soit pas facilement accessible pour les entrepreneurs de la région.

Les services-conseils dans les domaines stratégiques, tels la commercialisation et le génie industriel, sont peu accessibles aux entreprises de la région. Divers éléments expliquent cette situation : l'éloignement de la région, l'absence d'un centre universitaire, l'absence de villes importantes et une structure industrielle composée principalement de très petites entreprises.

L'insuffisance de services spécialisés dans la région rend difficile le recrutement d'experts pour la mise en place de transferts de technologies et de stratégies de marketing.

2 *La stratégie de développement économique*

2. LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Une stratégie en lien avec les priorités de développement de la région

Dans le cadre de la démarche de préparation du Plan stratégique de développement de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine 2000-2005, les Gaspésiens et les Madelinots se sont appliqués à définir leur vision du développement. Ce développement, ils le veulent axé sur l'épanouissement des individus, respectueux de l'écosystème et orienté dans un horizon de long terme où les générations à venir ne verront pas leur situation hypothéquée au bénéfice des générations actuelles. Sur le plan plus spécifiquement économique, cette vision du développement s'incarne à travers une ferme volonté de diversifier l'économie régionale, cette diversification étant envisagée dans une perspective de développement durable.

Cette philosophie du développement est présente en toile de fond de l'entente cadre de développement conclue entre le Conseil de concertation et de développement de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (CRCD) et le gouvernement du Québec le 15 septembre 2000. Cette entente, qui vise notamment à favoriser la relance durable de l'économie de la région, fait notamment référence à la nécessité pour cette dernière d'en arriver à des résultats concrets en matière de diversification et à l'importance de mettre en place les conditions et ressources essentielles à l'essor de la région.

La stratégie de développement économique de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, qui s'inscrit dans la logique du **Discours sur le budget 2001-2002**, est directement en lien avec les besoins et priorités de la région tels qu'exprimés dans l'entente cadre. Elle donnera ainsi lieu à un ensemble d'actions majeures qui fourniront à la région des ressources et des outils supplémentaires pour l'épauler dans sa démarche de renforcement de son économie.

Plus spécifiquement, la stratégie répond de manière particulière à deux axes majeurs de l'entente cadre, soit ceux liés à la consolidation et à la diversification de l'économie de même qu'au développement d'un mieux-être collectif.

Consolidation et diversification de l'économie

Les priorités de développement envisagées sous cet axe se regroupent en deux blocs :

- l'agroalimentaire, l'énergie, la forêt, les mines et les pêches;
- la culture, l'économie sociale, l'environnement, l'internationalisation de la région et le tourisme.

Dans le domaine **agroalimentaire**, les priorités sont d'augmenter la productivité des sols, de mettre en valeur et protéger le territoire et les activités agricoles, de développer, consolider et diversifier les productions, de mettre en marché des produits du terroir et enfin, de développer de nouveaux marchés.

Dans le domaine de l'**énergie**, l'entente cadre privilégie la création et la mise en place d'un technopôle éolien de même que l'évaluation des potentiels d'hydrocarbures et gaziers de la région.

Au niveau des **forêts**, les priorités ont trait à la gestion et à l'aménagement intégrés des ressources, à l'accroissement du rendement ainsi qu'à la transformation de la ressource forestière.

Pour le secteur des **mines**, deux priorités d'intervention ont été identifiées, soit l'augmentation des connaissances sur les potentiels existants de la région et la promotion du domaine minier et de l'exploration minière.

Dans le secteur des **pêches**, plusieurs interventions sont ciblées, notamment la diversification de la production, la valorisation des espèces sous exploitées, le développement de l'aquaculture et des biotechnologies marines, l'augmentation de la valeur ajoutée des produits transformés dans les usines, la commercialisation de nouvelles espèces, le développement de nouveaux marchés et le développement des compétences des travailleurs de l'industrie.

Dans le secteur de l'**environnement**, les matières résiduelles et leur valorisation constituent une priorité à deux titres : la mise en place de services de récupération et de recyclage et l'implantation d'écocentres pour assurer la commercialisation des matières recyclées.

Enfin, dans le secteur du **tourisme**, les cibles d'intervention prioritaires sont le développement, la consolidation et la diversification de l'offre, adaptées aux nouveaux besoins des clientèles touristiques. L'entente cadre indique également la nécessité de développer et de consolider les infrastructures récréo-touristiques, fauniques et de plein air, de congrès et d'événements culturels.

Mieux être collectif et participation sociale

Sous cet axe, la région témoigne de ses préoccupations pour plusieurs secteurs de la vie collective de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux de la réalité des femmes et des jeunes.

En ce qui a trait aux femmes, les interventions proposées concernent la prise en compte, par les instances locales et régionales, des problématiques liées à l'emploi, au marché du travail, à la formation et à l'entrepreneuriat.

En ce qui concerne les jeunes, deux interventions sont ciblées. Elles visent le retour et l'établissement de jeunes suivant la mise en place de conditions d'emploi adaptées à leur réalité et le développement d'une culture entrepreneuriale tenant compte des enjeux régionaux et locaux.

2.2 Le Plan de relance de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

Outre les problèmes structurels mentionnés précédemment qui constituent la toile de fond caractérisant l'économie de la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, la région fait face depuis quelques années à une situation économique difficile, notamment sur le plan de l'emploi.

Dans le but de stimuler à court terme l'économie de la région et de fournir aux Gaspésiens et aux Madelinots des outils supplémentaires visant à renforcer le tissu économique régional, le gouvernement du Québec a adopté en novembre 1999 un Plan de relance de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine visant à diversifier son économie et à créer des emplois structurants.

Trois temps forts ont marqué ce Plan de relance jusqu'à l'appui majeur au développement économique de la région mis de l'avant par le **Discours sur le budget 2001-2002**.

2.2.1 Mise en place du Plan de relance (novembre 1999)

L'ensemble des interventions reliées à la mise en place du Plan de relance totalisait au départ un montant de 23 millions de dollars. Les initiatives annoncées à cette occasion ont été les suivantes :

- création du Fonds de diversification économique (7,5 millions de dollars);

- bonification du Fonds de création d'emplois municipaux (4 millions de dollars);
- mise en place du Programme de soutien aux projets économiques (PSPE) qui se veut une adaptation au contexte de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine du Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi, connu sous l'appellation FAIRE (2 millions de dollars);
- appui à l'entente cadre (3,4 millions de dollars);
- mesures gouvernementales diverses (6,1 millions de dollars).

2.2.2 Discours sur le budget 2000-2001 (mars 2000)

Des investissements additionnels de 26 millions de dollars ont par la suite été octroyés lors du *Discours sur le budget 2000-2001* afin de permettre à la région de traverser la période difficile qu'elle vit en ce moment et pour accroître son potentiel de croissance à moyen terme. Parmi les principales initiatives annoncées à cette occasion, mentionnons :

- l'amélioration de la sécurité routière (9,1 millions de dollars);
- différents travaux d'infrastructure et d'aménagement liés en bonne partie au développement touristique (9,0 millions de dollars);
- création d'emplois en forêt (4,0 millions de dollars).

2.2.3 Annonce de mesures fiscales particulières pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec (novembre 2000)

Des mesures fiscales particulières pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec ont été annoncées en novembre 2000. Estimées à 15 millions de dollars, ces mesures incluent l'instauration d'un crédit d'impôt remboursable dans les secteurs prometteurs de l'exploitation des ressources maritimes ou éoliennes et la bonification du crédit d'impôt remboursable pour la construction ou la transformation navale.

2.2.4 Budget 2001-2002 : un appui majeur au développement économique de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Les efforts importants consentis par le gouvernement au cours des dernières années afin de soutenir les régions, et tout particulièrement la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, ont commencé à porter fruit. Il faut cependant aller plus loin, accélérer le développement des

économies régionales et répondre directement aux problématiques préoccupantes soulignées précédemment.

À cette fin, le gouvernement a profité du **Discours sur le budget 2001-2002** pour déposer une stratégie de développement économique conçue spécifiquement à l'intention des régions ressources.

- ***Les objectifs de la stratégie***

La stratégie de développement économique est mise en place afin d'atteindre deux objectifs essentiels :

- soutenir le développement du potentiel économique des régions ressources, afin de réduire leur écart de développement par rapport à l'ensemble du Québec;
- créer et maintenir un environnement global favorable à la création d'emplois pour la population de ces régions, et en particulier pour les jeunes.

- ***Les trois grands axes d'intervention retenus***

Pour y parvenir, la stratégie s'articule autour de trois grands axes d'intervention.

- En premier lieu, le gouvernement intervient pour augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification de l'économie des régions ressources, cet effort s'appuyant notamment sur l'atteinte d'une masse critique plus importante en matière d'industries manufacturières.
- En deuxième lieu, il importe de soutenir et consolider l'une des bases des économies des régions ressources, soit l'exploitation des ressources naturelles et d'en assurer la croissance.
- Enfin, les régions doivent avoir à leur disposition des outils mieux adaptés au financement de projets et à la création d'entreprises en région.

Au total, le gouvernement consacrera pour la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine un montant de **96,8 millions de dollars** au cours des trois prochaines années, afin de mettre en œuvre la stratégie. Ce montant s'ajoutera aux 64 millions de dollars déjà annoncés dans le cadre du Plan de relance de 1999, du *Budget 2000-2001* et de l'annonce de mesures fiscales particulières pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec en novembre 2000, portant ainsi à près de 161 millions de dollars le total de l'effort gouvernemental associé au Plan de relance de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

D'ici 2003-2004, l'impact financier total sera de **65,6 millions de dollars** pour ce qui est des mesures budgétaires et de **31,2 millions de dollars** en ce qui concerne les mesures fiscales (voir tableau 2 ci-après).

TABLEAU 2

IMPACT FINANCIER DES MESURES BUDGÉTAIRES ET FISCALES DU BUDGET 2001-2002 EN FAVEUR DE LA GASPÉSIE–ÎLES-DE-LA-MADELEINE
(en millions de dollars)

Mesures	2001-2002*	2002-2003	2003-2004	Total
Mesures fiscales	**6,4**	**11,3**	**13,5**	**31,2**
Mesures budgétaires	**26,4**	**21,6**	**17,6**	**65,6**
Diversification de l'économie et créneaux d'excellence	4,5	8,6	6,0	19,1
Valorisation des ressources	13,4	6,7	6,7	26,7
Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises	4,4	5,6	4,3	14,3
Autres mesures	4,2	0,7	0,7	5,5
Total	**32,8**	**32,9**	**31,1**	**96,8**

* Incluant des mesures budgétaires totalisant 6,9 millions de dollars en 2000-2001.
Note : La somme des montants peut ne pas correspondre au total puisque les montants ont été arrondis.

2.3 La mise en œuvre régionale de la stratégie

La mise en œuvre de la stratégie de développement économique des régions et des axes d'intervention qui la définissent sera assurée en impliquant les différents organismes et autorités concernés.

C'est le Comité régional de coordination déjà en place dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, issu de la conférence administrative régionale (CAR), qui sera maître d'œuvre de cette stratégie.

- ***Les mandats***

Ce Comité régional de coordination, présidé par le sous-ministre adjoint pour la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine du ministère des Régions, a pour mandat d'assurer une cohérence régionale de l'action gouvernementale en matière de création d'emplois et de développement économique.

Le Comité doit porter une attention particulière aux points suivants :

- la collaboration la plus étroite possible entre les acteurs régionaux gouvernementaux et les acteurs économiques de la région et leur mise en réseau;
- la connaissance et la mise en valeur des outils d'intervention mis à la disposition des promoteurs potentiels ou déjà en activité;
- un maillage étroit entre les programmes réguliers gouvernementaux et les mesures spécifiques de la stratégie régionale pour en maximiser les retombées.
- faire périodiquement rapport au ministère des Régions et au ministère des Finances de l'évolution des diverses mesures de la stratégie et des résultats atteints.

3 *Des actions en faveur du développement économique de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine*

3. DES ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA GASPÉSIE–ÎLES-DE-LA-MADELEINE

En ayant comme objectifs de soutenir le développement du potentiel économique des régions ressources, et de créer et maintenir un environnement global favorable à la création d'emplois, le gouvernement retient trois axes d'intervention dont plusieurs sont destinés aux principaux créateurs d'emplois que sont les PME.

- En premier lieu, le gouvernement intervient pour augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification de l'économie des régions ressources, cet effort s'appuyant notamment sur l'atteinte d'une masse critique plus importante en matière d'industries manufacturières.
- En deuxième lieu, il importe de soutenir et consolider l'une des bases des économies des régions ressources, soit l'exploitation des ressources naturelles, et d'en assurer la croissance.
- Enfin, les régions doivent avoir à leur disposition des outils mieux adaptés au financement de projets et à la création d'entreprises en région.

3.1 Des initiatives majeures pour améliorer la diversification économique de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

L'accroissement de la valeur ajoutée et la diversification de l'économie constituent le premier axe d'intervention de la stratégie de développement économique définie par le gouvernement dans le cadre du **Discours sur le budget 2001-2002**. En effet, l'essor et le dynamisme des régions ressources dépendent de l'élargissement de leurs activités, d'une valorisation accrue de leurs productions et d'un renforcement significatif de leur secteur manufacturier.

3.1.1 Soutenir les activités manufacturières : impôt zéro pour les PME

Dans le cadre de la stratégie de développement économique des régions ressources, le gouvernement intervient d'abord en faisant immédiate-

ment bénéficier les PME[2] du secteur manufacturier installées dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine d'un congé fiscal applicable jusqu'au 31 décembre 2010.

Le congé fiscal pour les PME manufacturières concerne l'impôt sur le revenu, la taxe sur le capital et la taxe générale sur la masse salariale. Ce congé fiscal constitue un coup de pouce majeur. Les PME manufacturières de la région bénéficieront immédiatement d'une réduction importante de leurs coûts d'exploitation.

La mesure mise en place par le gouvernement est significative. À moyen terme, elle stimulera la croissance et l'expansion des entreprises manufacturières ainsi que le développement de l'entrepreneuriat, en attirant de nouveaux investissements dans la région. Elle enverra un signal clair aux investisseurs quant à la volonté du gouvernement de prendre les moyens nécessaires pour stimuler la création d'emplois dans la région.

3.1.2 Stimuler la deuxième et troisième transformation

Les régions ressources doivent pouvoir tirer davantage parti des produits qu'elles exploitent. Cette valorisation accrue touche les activités de deuxième et troisième transformation qui doivent être stimulées. Le gouvernement engage plusieurs actions majeures à cette fin.

Un crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation

Cette mesure fiscale prend la forme d'un crédit d'impôt remboursable, égal à 40 % des salaires des nouveaux employés admissibles, pour les activités de fabrication et de transformation dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

Le gouvernement favorisera ainsi la réalisation de projets d'investissement. L'impact de cette mesure fiscale sur la création d'emplois est direct.

[2] Il s'agit des entreprises dont le capital versé est au maximum de 10 millions de dollars. Entre 10 et 15 millions de dollars, les entreprises pourront profiter du congé fiscal de façon décroissante.

La bonification du crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Le gouvernement procède également à une bonification du crédit d'impôt remboursable, mis en place en novembre 2000 pour la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et certaines régions maritimes.

Les activités visées incluront dorénavant la production d'énergie éolienne, en plus de la fabrication d'éoliennes ou d'équipements spécialisés destinés à la production d'énergie éolienne.

Un soutien à la transformation pour accroître la valeur ajoutée des produits locaux

Le gouvernement s'est engagé à soutenir la diversification économique de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine vers la transformation à haute valeur ajoutée des ressources naturelles. En plus des mesures fiscales présentées précédemment, il apporte un soutien budgétaire de 1,4 million de dollars aux investissements visant à accroître la valeur ajoutée des produits de la région dans les secteurs agricole, la modernisation des abattoirs de proximité et de la transformation du bois.

3.1.3 Favoriser l'essor de nouvelles activités

Diversifier c'est aussi favoriser la réalisation de projets dans des activités déjà exploitées ou dont le potentiel n'est pas suffisamment développé.

Le gouvernement y consacrera plus de 9,3 millions de dollars au cours des trois prochaines années.

Soutien à la diversification de l'agriculture régionale

L'évolution de la demande dans le domaine de l'agriculture provoque l'émergence de nouvelles productions. Ce processus de diversification et d'adaptation de la production agricole est cependant très lent. Le gouvernement offre donc un appui à la diversification de l'agriculture régionale qui est axé sur :

- le développement de nouvelles productions;
- la croissance des productions en émergence ou peu présentes dans la région;
- l'essai de nouvelles pratiques agricoles et l'expérimentation de modèles de fermes adaptées au milieu régional et aux critères de développement durable.

Ce programme du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation appuiera des projets reliés aux tests de marché, aux étapes d'implantation et aux essais de nouvelles productions, pratiques ou technologies dans les entreprises agricoles.

Pour les trois prochaines années, 420 000 dollars sont prévus pour la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine dans le cadre de ce nouveau programme.

Développement touristique

L'industrie touristique est une activité très importante pour l'économie régionale. En 1999, 524 000 touristes ont visité la Gaspésie et 45 000 les Îles-de-la-Madeleine. Ils y ont dépensé environ 158 millions de dollars.

Il importe donc que la région puisse continuer de développer ses attraits touristiques de même qu'il est essentiel qu'elle puisse s'assurer d'offrir à la clientèle touristique des produits de qualité.

- ***Aménagement intégré des ressources du milieu forestier (Forêt-Faune) et développement de l'écotourisme***

Afin de pouvoir financer des initiatives locales et régionales touchant l'aménagement intégré des ressources forestières, la Société de la faune et des parcs disposera de 1,2 million de dollars au cours des trois prochaines années.

Cette somme servira par exemple à l'amélioration de l'habitat du cerf (aménagement des ravages) ou au nettoyage des cours d'eau et à la stabilisation des abords afin d'y améliorer la reproduction des poissons. Ces travaux sont essentiels au processus d'harmonisation entre les activités sylvicoles et celles des utilisateurs des ressources forestières à des fins récréatives ou touristiques. Ils pourront être réalisés en partenariat avec les organismes fauniques et forestiers, les intervenants locaux et le ministère des Ressources naturelles.

Par ailleurs, comme l'écotourisme connaît un essor très important dans le monde, d'autres mesures sont prévues afin de faciliter la mise en place des conditions nécessaires à l'accroissement de l'offre de produits et de services répondant davantage aux exigences des marchés internationaux, et cela, dans une perspective de mise en valeur du potentiel naturel des ZEC et des pourvoiries de la région.

- ***Entente spécifique en tourisme pour les Îles-de-la-Madeleine***

Tourisme Québec disposera d'une enveloppe de 3 millions de dollars, répartis sur les trois prochaines années, pour la concrétisation d'une entente spécifique en tourisme avec les Îles-de-la-Madeleine.

- ***Le service de croisière et de traversier entre Chandler et les Îles-de-la-Madeleine***

La Coopérative de transport maritime et aérien des Îles-de-la-Madeleine assure actuellement une desserte hebdomadaire de transport des marchandises entre Montréal et les Îles-de-la-Madeleine. Ce service est limité à la desserte Matane–Les Îles durant la période hivernale.

Comme la combinaison de différents types de desserte offre des perspectives d'économies intéressantes, un service de croisière et de traversier sera ajouté au transport des marchandises. Un service de croisière sera donc assuré entre Montréal et les Îles. Pendant la période de séjour des croisiéristes aux Îles-de-la-Madeleine, le même navire offrira une liaison de type traversier entre Chandler et les Îles.

Dans le cadre du **Discours sur le budget 2001-2002**, la stratégie de développement économique porte à 6,3 millions de dollars la contribution afin de permettre la réalisation du projet.

Des premiers débours de 1,8 million de dollars en 2002-2003 et 1,5 million de dollars en 2003-2004 seront effectués avec la mise en opération du nouveau navire.

3.1.4 Favoriser l'émergence et le développement de créneaux d'excellence

À court terme, l'essor économique de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine repose notamment sur le soutien de ses productions émergentes et sur le développement touristique. À moyen terme, la région doit pousser davantage la diversification de ses activités de manière à développer des créneaux d'excellence qui reposent sur ses avantages comparatifs.

Fonds de soutien au développement de créneaux d'excellence

Comme premier geste voué au développement des créneaux d'excellence, le gouvernement crée un nouveau fonds dont 4 millions de dollars seront consacrés à la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

Ce Fonds permettra notamment au gouvernement de participer à la réalisation :

- de veilles stratégiques afin d'identifier des niches à fort potentiel de développement;
- d'études et d'analyses en vue d'évaluer les potentiels de nouveaux créneaux, la faisabilité de différents concepts proposés par des entreprises ou des organismes et les possibilités d'affaires;
- de projets pilotes;
- d'activités de R-D;
- des projets d'investissement jugés prioritaires.

Mesures ciblées pour accélérer le développement de créneaux d'excellence

Par ailleurs, afin de favoriser la transition de l'économie gaspésienne et madelinienne vers une économie davantage axée sur le savoir, le gouvernement propose également d'investir près de 4,4 millions de dollars pour appuyer le développement prioritaire de trois domaines :

- la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de développement du secteur des ressources, des sciences et des technologies marines, qu'il prépare avec ses partenaires et visant le positionnement des trois régions maritimes du Québec sur la scène internationale;
- l'énergie éolienne;
- les sciences et techniques environnementales.

Ces mesures se traduiront par des subventions à des centres de recherche, la mise en place d'organismes de valorisation des technologies et l'évaluation du potentiel de certaines niches.

3.2 Assurer la croissance du secteur des ressources

L'exploitation et la mise en valeur des ressources naturelles liées aux mines, aux forêts et aux pêches a donné lieu à la création de nombreuses villes et de plusieurs villages dans les régions ressources du Québec.

Encore aujourd'hui, l'exploitation et la mise en valeur des ressources naturelles demeure des assises de ces régions. À cet égard, l'économie de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine repose principalement sur l'exploitation des ressources forestières et minières, et en particulier sur les produits de la pêche. Ces secteurs sont souvent vitaux pour certaines municipalités et se doivent d'être stabilisés.

À cet égard, le gouvernement entend consacrer 26,7 millions de dollars pour renforcer ces secteurs de base de l'économie régionale.

3.2.1 Favoriser le développement durable des ressources forestières

Devant l'ampleur de la problématique à laquelle fait face l'industrie forestière, le gouvernement consacrera des sommes importantes au cours des trois prochaines années, afin de reconduire et de bonifier deux programmes.

Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier

Le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, lancé en 1995, comporte deux volets : le premier est destiné aux titulaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) et le second à tous les autres individus ou organismes intéressés.

- Le premier volet permet de financer des travaux sylvicoles qui visent à accroître la production de bois ainsi qu'à mettre les habitats fauniques et les paysages en valeur. Les détenteurs de CAAF peuvent également s'en prévaloir pour expérimenter des techniques d'aménagement qui pourraient s'avérer plus efficaces sur le plan sylvicole, économique et environnemental et pour harmoniser leurs activités avec celles des autochtones.
- Le deuxième volet permet de financer des projets à caractère sylvicole, faunique, environnemental, récréatif ou éducatif, tant pour les forêts privées que publiques. Il permet de financer des travaux de diverses natures favorisant l'harmonisation des activités sylvicoles à celles des autres utilisateurs du milieu forestier.

Afin de permettre au ministère des Ressources naturelles de poursuivre ce programme dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine au cours des trois prochaines années, une enveloppe de plus de 15 millions de dollars est prévue.

Programme de création d'emplois en forêt

L'industrie forestière de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, comme celle des autres régions ressources du Québec, est particulièrement préoccupée par la relève de la main-d'œuvre sylvicole.

Le Programme de création d'emplois en forêt s'adresse aux coopératives forestières et aux autres organismes œuvrant en aménagement forestier. Il vise :

- la création et le maintien d'emplois dans le secteur de l'aménagement forestier;
- la formation de la main-d'œuvre responsable des travaux sylvicoles et l'amélioration des compétences des travailleurs forestiers;
- l'embauche de jeunes travailleurs et l'intégration de nouveaux travailleurs aux équipes régulières des entreprises sylvicoles.

Dans le cadre de ce programme, un montant de près de 7 millions de dollars est prévu pour la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. D'autres mesures d'appui au développement durable des ressources forestières sont envisagées.

3.2.2 Encourager l'exploration minière

Le gouvernement met en place trois mesures pour faciliter la diversification des activités d'exploitation des ressources minières présentes dans la région.

Crédit d'impôt remboursable pour les entreprises d'exploration minière

Un crédit d'impôt remboursable pour les entreprises d'exploration minière sera instauré. Cette mesure remplacera de façon graduelle le régime des actions accréditives et sera également plus généreuse.

La mesure s'appliquera également aux activités liées aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie, ainsi qu'à l'exploration pétrolière et gazière. En ce qui concerne les activités liées aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie, le nouveau régime de crédit d'impôt représente une bonification significative.

Le crédit d'impôt constituera une aide versée directement aux entreprises effectuant des travaux d'exploration et certains travaux de mise en valeur au Québec.

D'ici le 31 décembre 2001, les entreprises admissibles auront le choix de réclamer le nouveau crédit d'impôt remboursable ou de continuer de bénéficier du régime des actions accréditives. Après cette date, le crédit d'impôt remplacera complètement le régime des actions accréditives.

Fonds de diversification de l'exploration minière

Afin de compléter le crédit d'impôt remboursable pour les entreprises d'exploration minière et d'en accroître l'impact, le gouvernement met en place une mesure visant spécifiquement les petites entreprises d'exploration minière.

En partenariat avec le Fonds de solidarité FTQ, le gouvernement du Québec crée un Fonds de diversification de l'exploration minière qui sera doté, pour l'ensemble du Québec, d'un capital de 50 millions de dollars, dont 70 % seront souscrits par le gouvernement et 30 % par le Fonds de solidarité FTQ.

Soutien aux sociétés juniors d'exploration en difficulté

Afin d'accroître les travaux d'exploration des sociétés juniors sur des sites ayant un grand potentiel minier, le gouvernement renouvelle son programme de soutien mis en place en 2000-2001.

Pour 2001-2002, 200 000 dollars sont prévus pour la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine dans le cadre de ce programme.

3.2.3 Appuyer la modernisation des bateaux de pêche

Conscient de l'importance économique que revêtent les activités de pêche dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, le gouvernement entend participer financièrement à la construction et à la réparation d'une partie de la flotte.

Le programme de modernisation des bateaux de pêche permettra à une partie de la flotte québécoise de s'ajuster à ses nouvelles conditions d'exercice et de rehausser tant sa compétitivité que la sécurité à bord.

3.3 Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises

Afin de renforcer la structure de l'économie de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, de favoriser le développement de nouveaux secteurs d'activité ainsi que de susciter l'émergence et le développement de créneaux d'excellence dans la région, le gouvernement entend bonifier le coffre à outils déjà à la disposition de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine par l'ajout de moyens mieux adaptés à sa réalité et à ses besoins.

Au total, au cours des trois prochaines années, c'est 14,3 millions de dollars que le gouvernement investira dans des mesures visant à

soutenir l'entrepreneuriat et à faciliter le financement des PME de la région.

3.3.1 Mesures de renforcement de la capacité d'action des CLD

La Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine est dotée, depuis trois ans, d'un réseau de support au développement de l'entrepreneuriat qui couvre l'ensemble de son territoire : ce sont les six centres locaux de développement (CLD). Le gouvernement entend renforcer, de concert avec les MRC, la capacité d'action du réseau des CLD de la région.

Ces CLD bénéficieront d'un appui supplémentaire pour renforcer leur action au plan économique, soutenir les initiatives des milieux ruraux et encourager les projets d'économie sociale.

Les MRC concernées seront appelées à venir appuyer l'effort gouvernemental par une contribution financière. Au cours des trois prochaines années, le gouvernement entend consacrer 3,6 millions de dollars à ces mesures.

Ainsi, chacun des six CLD de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine pourra notamment bénéficier de :

- 100 000 dollars additionnels par année pour renforcer sa capacité d'intervention économique et professionnelle afin de mieux soutenir et accompagner les promoteurs industriels de son territoire;
- 27 000 dollars supplémentaires sur trois ans pour lui permettre d'améliorer son système informatique afin de participer à un réseau électronique plus efficace et sécuritaire.

Par ailleurs, la capacité d'intervention financière du Fonds local d'investissement (FLI) sera accrue. Les CLD les plus performants pourront octroyer des prêts additionnels à des petites entreprises dans le cadre de leur FLI.

Également, le gouvernement entend accorder aux CLD les ressources nécessaires leur permettant d'appuyer les initiatives des milieux ruraux et les projets d'économie sociale.

3.3.2 Soutien à l'entrepreneuriat et au financement des PME

Afin de favoriser l'essor des PME et l'émergence de nouvelles entreprises, le gouvernement entend mettre en place une série de

mesures visant à soutenir l'entrepreneuriat et à fournir un appui supplémentaire afin de faciliter le financement des PME.

Le gouvernement entend donc :

- favoriser le développement de l'entrepreneuriat féminin et l'embauche de jeunes diplômés;
- faciliter le processus d'innovation et la compétitivité des PME;
- soutenir l'expansion et la rétention des PME;
- étendre, à l'ensemble des régions ressources, le Programme de soutien aux projets économiques (PSPE);
- favoriser le financement des PME en région, en permettant à Garantie Québec de leur octroyer davantage de prêts;
- mettre en place un programme conjoncturel d'aide au fonds de roulement des entreprises à fort contenu technologique;
- favoriser le financement des entreprises et des coopératives, en appuyant la mise en place de Capital régional et coopératif Desjardins et la bonification du régime d'investissement coopératif;
- soutenir le financement des améliorations locatives apportées aux locaux industriels;
- bonifier le programme d'aide aux entreprises œuvrant dans la gestion des matières résiduelles.

Au total, au cours des trois prochaines années, c'est un montant de 10,7 millions de dollars que le gouvernement investira dans ces mesures qui seront précisées ultérieurement. La création d'emplois qui en résultera sera à la mesure des efforts consentis par les entreprises.

3.3.3 Autres mesures

Afin de soutenir l'activité économique en Gaspésie et favoriser la création d'emplois, la formation de la main-d'œuvre et l'embauche de jeunes, le gouvernement met en place, pour une cinquième année consécutive, le Fonds de création d'emplois municipaux (FCEM).

Cette aide de plus de 3 millions de dollars, réservée aux secteurs récréotouristiques et environnementaux, s'adresse aux municipalités et aux organismes sans but lucratif et vise l'organisation d'activités culturelles, les festivités attractives, la protection des berges ou les travaux d'aménagement faunique.

Le FCEM est utilisé par le ministère des Régions comme un levier aux budgets d'Emploi-Québec, d'autres partenaires gouvernementaux et organismes du milieu, afin de maximiser la création d'emplois

temporaires. Ce programme devrait contribuer à la création de plus de 320 emplois.

Par ailleurs, afin de favoriser la réalisation de divers projets régionaux et d'appuyer la poursuite du Plan de relance, le gouvernement entend injecter une somme de 2,5 millions de dollars à travers une série d'autres mesures au cours des trois prochaines années.

Conclusion

CONCLUSION

Le **Discours sur le budget 2001-2002** est l'occasion, pour le gouvernement, de déclencher des actions majeures afin de renforcer et d'accélérer le développement économique de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Le gouvernement utilise à cette fin les outils fiscaux et budgétaires dont il dispose, et mobilise des ressources importantes. Au cours des trois prochaines années, le gouvernement injectera ainsi près de **97 millions de dollars** dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Cette somme s'additionne aux 64 millions de dollars qui avaient déjà été annoncés à l'occasion du Plan de relance de la région de 1999, du *Discours sur le budget 2000-2001* et des mesures fiscales particulières pour la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine annoncées en novembre 2000. Le total de l'effort gouvernemental associé au Plan de relance de la région est ainsi porté à près de 161 millions de dollars.

Ces actions auront un impact majeur sur la croissance économique et l'emploi. Elles ont été conçues pour entraîner rapidement d'autres investissements, provenant des différents acteurs économiques.

La stratégie de développement économique des régions ressources a ainsi été établie pour atteindre des objectifs ambitieux : il s'agit tout à la fois d'augmenter la valeur ajoutée de l'économie, d'en accélérer la diversification, d'assurer la croissance du secteur des ressources et de fournir aux régions des outils de développement mieux adaptés à leurs besoins. Les moyens mobilisés sont à la mesure de ces axes d'intervention.

La mise en œuvre des actions annoncées lors du **Discours sur le budget 2001-2002** sera assurée en collaboration étroite avec les intervenants de la région. En fait, ce sont les forces vives de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine qui sont maintenant interpellées. Le gouvernement met à leur disposition des moyens significatifs pour réduire l'écart de chômage qui sépare la région du reste du Québec. C'est aux différents acteurs économiques de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine qu'il revient maintenant d'en tirer pleinement parti.

Annexes

Annexe 1

Description des mesures fiscales

ANNEXE 1 – DESCRIPTION DES MESURES FISCALES

Les mesures fiscales instaurées dans le cadre de la stratégie de développement économique et dont il est fait mention ici, sont exposées en détail dans le document budgétaire "Renseignements supplémentaires sur les mesures du budget – **Budget 2001-2002**, Section 1, Mesures concernant les revenus", qui constitue à cet égard la référence officielle.

1. Soutenir les activités manufacturières : impôt zéro pour les PME

Le congé fiscal pour les PME manufacturières des régions ressources éloignées

Entreprises admissibles	*Congé fiscal*	*Régions admissibles*	*Période d'admissibilité*
▪ Les PME du secteur manufacturier, existantes ou nouvelles, constituées en société	▪ Impôt sur le revenu ▪ Taxe sur le capital ▪ Taxe générale sur la masse salariale ▪ Aucun plafonnement de la valeur du congé fiscal	▪ Bas-Saint-Laurent ▪ Saguenay–Lac-Saint-Jean ▪ Abitibi-Témiscamingue ▪ Côte-Nord ▪ Nord-du-Québec ▪ Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ▪ Mauricie : MRC du Haut-Saint-Maurice et MRC de Mékinac	▪ Le jour après le **Discours sur le budget 2001-2002** et jusqu'au 31 décembre 2010

Modalités particulières

- La valeur du congé fiscal est égale à 100 % pour les entreprises dont le capital versé est d'au plus 10 millions de dollars.
- La valeur du congé fiscal est réduite de façon proportionnelle pour les entreprises ayant un capital versé compris entre 10 et 15 millions de dollars.
- De façon sommaire, le capital versé comprend la plupart des dettes et l'avoir des actionnaires inscrits aux états financiers de la société.

2. Stimuler la deuxième et troisième transformation

Crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources

Taux du crédit	*Régions admissibles*	*Période d'admissibilité des projets*
▪ 40 % des salaires des nouveaux employés pendant une durée maximale de cinq ans ▪ Aucun maximum par emploi au niveau des salaires et de l'aide fiscale	▪ Bas-Saint-Laurent ▪ Saguenay–Lac-Saint-Jean ▪ Mauricie ▪ Abitibi-Témiscamingue ▪ Côte-Nord ▪ Nord-du-Québec ▪ Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	▪ Début de réalisation du projet avant le 31 décembre 2004

Activités admissibles

Transformation du bois

- Fabrication de produits à partir du bois ou fabrication d'équipements spécialisés destinés à la mise en valeur de la ressource forestière ou à la transformation du bois
- Exemples : Portes et fenêtres, meubles, armoires et comptoirs de cuisine, bois d'ingénierie

Transformation du papier ou du carton

- Fabrication de produits à partir du papier ou du carton ou fabrication d'équipements spécialisés destinés à la fabrication du papier ou du carton
- Exemples : Contenants en carton, boîtes, sacs, articles de papeterie

Énergie

- Production d'énergie non conventionnelle à partir de la biomasse ou de l'hydrogène ou fabrication de produits ou d'équipements spécialisés destinés à la production ou l'utilisation d'énergie

Transformation d'aliments

- Fabrication d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale
- Exemples: Abattage d'animaux, fromagerie, mise en conserve

Transformation des métaux

- Fabrication de produits à partir de métaux ou fabrication d'équipements spécialisés destinés à l'exploitation minière ou à la transformation des métaux
- Exemples : Articles de quincaillerie, pièces pour véhicules automobiles, charpentes métalliques

Autres

- Valorisation et recyclage des déchets et des résidus résultant de l'exploitation ou de la transformation des ressources naturelles
- Aquaculture d'eau douce (élevage de poissons) ou fabrication d'équipements spécialisés destinés à l'aquaculture d'eau douce
- Fabrication de produits à partir de la tourbe

Modalités particulières

- Le sciage de billes et de billons, la fabrication de la pâte à papier, du papier et du carton ainsi que la première transformation des métaux ne sont pas des activités admissibles au crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources.
- Les activités admissibles au crédit d'impôt remboursable pour la Vallée de l'aluminium ou au crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et certaines régions maritimes ne sont pas admissibles au crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources.

La bonification du crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Taux du crédit	Activités admissibles	Régions admissibles	Période d'admissibilité des projets
▪ 40 % des salaires des nouveaux employés pendant une durée maximale de cinq ans	▪ Transformation des produits de la mer (poissons et fruits de mer)	▪ Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ▪ Côte-Nord ▪ MRC de Matane	▪ Début de réalisation du projet avant le 31 décembre 2004
▪ Aucun maximum par emploi au niveau des salaires et de l'aide fiscale	▪ Mariculture (élevage de produits de la mer) ou fabrication d'équipements spécialisés destinés à la mariculture	▪ Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ▪ Côte-Nord	
	▪ Fabrication de produits finis ou semi-finis dans le domaine de la biotechnologie marine	▪ Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ▪ MRC de Matane	
	▪ Production d'énergie éolienne, fabrication d'éoliennes ou fabrication d'équipements spécialisés destinés à la production d'énergie éolienne	▪ Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ▪ MRC de Matane	

3. Encourager l'exploration minière

Crédit d'impôt remboursable pour les entreprises d'exploration minière

Le nouveau régime d'aide directe à l'entreprise pour les dépenses d'exploration minière

Dépenses admissibles	*Exemples de dépenses admissibles*		*Taux du crédit*	
			Général	*Avec bonification pour le Moyen et le Grand-Nord*
Dépenses d'exploration minière et certaines dépenses de mise en valeur	*Dépenses d'exploration* ▪ Frais de prospection ▪ Frais d'études géologiques	Société non productrice (junior)	40 %	45 %
	Mise en valeur ▪ Frais de forage ou de creusage d'un puit de pétrole ou de gaz	Société productrice (majeure)	20 %	25 %
Dépenses liées aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie	Frais liés à l'acquisition et à l'installation d'une éolienne à des fins d'essai		40 %	

Annexe 2

Tableau synthèse des mesures fiscales et budgétaires

ANNEXE 2 – TABLEAU SYNTHÈSE DES MESURES FISCALES ET BUDGÉTAIRES

TABLEAU A.1
TABLEAU SYNTHÈSE DES MESURES FISCALES ET BUDGÉTAIRES
(en millions de dollars)

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	Total
Mesures fiscales					
Augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification économique					
Impôt zéro pour les PME manufacturières					
Crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation					
Bonification du crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie- Iles-de-la-Madeleine		**6,4**	**11,3**	**13,5**	**31,2**
Assurer la croissance du secteur des ressources					
Crédit d'impôt pour les entreprises d'exploration minière					
Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises					
Capital régional et coopératif Desjardins					
Bonification du régime d'investissement coopératif					
Mesures budgétaires	**6,9**	**19,5**	**21,6**	**17,6**	**65,6**
Augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification économique	**–**	**4,5**	**8,6**	**6,0**	**19,1**
Stimuler la deuxième et troisième transformation	**–**	**0,5**	**0,5**	**0,4**	**1,4**
Favoriser l'essor de nouvelles activités	**–**	**2,0**	**4,7**	**2,6**	**9,3**
Soutien à la diversification de l'agriculture régionale	–	0,1	0,1	0,1	0,4
Programme Forêt-Faune	–	0,4	0,8	–	1,2
Entente spécifique en tourisme pour les Îles-de-la-Madeleine	–	1,0	1,0	1,0	3,0
Service de croisière et de traversier entre Chandler et les Îles-de-la-Madeleine	–	–	1,8	1,5	3,3
Autres mesures	–	0,5	0,9	–	1,4
Favoriser le développement de créneaux d'excellence	**–**	**2,0**	**3,4**	**3,0**	**8,4**
Fonds de soutien au développement de créneaux d'excellence	–	0,8	1,6	1,6	4,0
Mesures ciblées pour accélérer le développement des créneaux d'excellence	–	1,2	1,8	1,4	4,4
Assurer la croissance du secteur des ressources	**6,4**	**6,9**	**6,7**	**6,7**	**26,7**
Favoriser le développement durable des ressources forestières					
Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier	–	5,2	5,2	5,2	15,7
Programme de création d'emplois en forêt	5,8	1,1	–	–	6,9

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	Total
Encourager l'exploration minière					
Soutien aux sociétés juniors d'exploration en difficulté	–	0,2	–	–	0,2
Autres mesures de soutien aux secteurs des ressources	0,6	0,5	1,5	1,5	4,0
Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises	**–**	**4,4**	**5,6**	**4,3**	**14,3**
Soutien à l'entrepreneuriat					
Renforcement de la capacité d'action des CLD	–	1,2	1,2	1,2	3,6
Autres mesures	–	1,1	1,1	0,7	3,0
Outils financiers mieux adaptés	–	2,0	3,3	2,4	7,7
Autres mesures	**0,5**	**3,7**	**0,7**	**0,7**	**5,5**
Fonds de création d'emplois municipaux en Gaspésie	–	3,0	–	–	3,0
Autres mesures d'appui à la région	0,5	0,7	0,7	0,7	2,5
GRAND TOTAL	**6,9**	**25,9**	**32,9**	**31,1**	**96,8**

Notes : La somme des montants peut ne pas correspondre au total puisque les montants ont été arrondis.

La ventilation annuelle des impacts financiers des mesures est fournie à titre indicatif seulement. Des variations peuvent survenir en raison de la nature même de plusieurs des programmes, qui font appel à une participation importante des milieux. Certains projets pourront donc se concrétiser plus ou moins rapidement. Les montants totaux indiqués au terme des trois ans d'implantation de la stratégie représentent toutefois les objectifs auxquels sont conviés l'ensemble des intervenants de chacune des régions ciblées.

Liste des tableaux et des graphiques

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Évolution de la structure économique de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine 12

Tableau 2 Impact financier des mesures budgétaires et fiscales du **Budget 2001-2002** en faveur de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine 26

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 Taux de chômage de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine 9

Graphique 2 Évolution du taux d'emploi des 15-64 ans 10

Graphique 3 Indice des disparités régionales de développement 11

LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE

Tableau A.1 Tableau synthèse des mesures fiscales et budgétaires 57